

Faits d'ailleurs

Une jeune fille vend sa virginité pour 3 millions de dollars

Giselle, une jeune mannequin qui vit aux États-Unis, a vendu sa virginité aux enchères sur le site internet allemand nommé Cinderella Escorts. C'est un homme d'affaires d'Abu Dhabi qui a remporté les enchères. Le candidat qui aurait atteint la deuxième position serait un comédien très connu d'Hollywood. La jeune fille, âgée de 19 ans, utilisera l'argent, 3 millions de dollars, soit environ 1,8 milliard de francs, pour payer ses études, acheter une nouvelle maison et s'offrir un voyage autour du monde.

Il poignarde sa femme à trois reprises puis se pend

À Branne (France), une violente dispute a éclaté dans un couple. L'homme s'est saisi d'un couteau et a poignardé sa femme à trois reprises. La victime, âgée de 48 ans, a réussi à prendre la fuite avec sa fille de 8 ans, avant de se rendre à la gendarmerie. Les militaires se sont alors rendus au domicile familial mais le mari, âgé de 41 ans, avait disparu avec son véhicule. Après plusieurs heures de recherche, le quadragénaire a été retrouvé mort pendu dans un endroit isolé de la commune voisine de Romagne. Tout porte à croire qu'il a mis fin à ses jours. Quant à son épouse, touchée à la main, au thorax et au poumon, elle a été transportée à l'hôpital. Elle s'en tire avec 21 jours d'ITT.

Le cambrioleur viole sa victime puis la force à s'asperger d'eau de Javel

À Fontenay-sous-Bois (France), un cambrioleur s'est introduit dans un appartement et a été surpris par l'occupante des lieux, âgée de 54 ans. Il l'a alors violée puis l'a forcée à s'asperger d'eau de javel pour effacer toute trace génétique, avant de prendre la fuite. Mais des traces d'ADN ont été retrouvées au domicile de la victime et ont matché avec l'ADN d'un homme de 37 ans très défavorablement connu des services de police. Ce dernier était sorti de prison il y a deux mois après avoir purgé une peine de huit ans de prison pour une série de braquages. Toutefois, il aurait pu être interpellé avant car il n'a jamais respecté son contrôle judiciaire après sa sortie de prison. Il a été mis en examen pour viol avec acte de barbarie.

Rassemblés par JNE

Affaire État gabonais contre Bilala Moussadji Olivier
L'ancien percepteur-receveur du Trésor public de Pana condamné à la peine maximale



Photo : F. M. MOMBO

Faute d'accusé à la barre, la Cour a tranché.



Photo : F. M. MOMBO

Le greffier en chef, Me Koumba Kassa.

NDEMEZO'O ESSONO

Libreville/Gabon

UN fonctionnaire de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique a comparu par contumace, hier, au Palais de justice de Libreville, devant la Cour criminelle spéciale (CCS).

Bilala Moussadji Olivier est accusé de détournement de deniers publics.

Les faits remontent à l'année 2000. Au cours d'un contrôle, un trou de 6 millions cent soixante huit mille (6 168 000) francs est découvert dans la caisse du Trésor public de Pana, dans la province de l'Ogooué-Lolo. Pour les nécessités d'enquête, le Ministère public et le ministère de l'Économie et des Finances portent plainte contre le percepteur-receveur de cette administration financière, Bilala Moussadji Olivier. Celui-ci est donc arrêté. Aussi bien en enquête préliminaire que devant le juge d'instruction, il passe aux aveux. Puis, il explique

qu'il s'est servi des fonds querellés pour faire des prêts à des tiers.

Lors de son procès, Bilala Moussadji Olivier est condamné. Alors qu'il commence à purger sa peine à la prison centrale de Libreville, son conseil invoque une prescription, c'est-à-dire un principe général de droit qui désigne la durée au-delà de laquelle une action en justice, civile ou pénale, n'est plus recevable. La justice lui donne raison. Non contents de cette décision, les avocats de l'État gabonais, Maîtres Haynard M. Moutsinga et Bertrand Homa Moussavou, forment un pourvoi devant la Cour de cassation. Celle-ci vide sa saisine en cassant l'arrêt querellé, tout en renvoyant les deux parties en conflit devant une Cour criminelle spéciale entièrement recomposée. Mais le dossier va traîner en longueur parce qu'il n'y a pas de session criminelle spéciale entre-temps. Bilala Moussadji Olivier, lui, bénéficie d'une liberté provisoire le 23 août 2000, après avoir payé une caution de deux millions de francs.

TROIS JOURS POUR FAIRE OPPOSITION

Début janvier 2018, la Cour criminelle spéciale est mise en application par le décret N° 00012/PR/MJGSDH du 5 janvier 2018, pour « juger les fonctionnaires ou agents de l'Etat ou des collectivités publiques, et leurs complices soupçonnés de dé-

tournements ou soustractions des deniers publics ou privés supérieurs à 250 000 francs ». L'affaire Bilala Moussadji Olivier est enrôlée. L'intéressé demeurant introuvable, il est jugé par contumace. Verdict : réclusion criminelle à perpétuité. Si cette décision ne lui convient pas, Bilala Moussadji Olivier a trois

jours francs pour faire opposition. Au-delà de cette période, sa condamnation deviendra définitive, et les forces de sécurité et de l'ordre seront saisis pour le retrouver, puis le conduire directement à Sans-Famille pour qu'il puisse purger sa peine, précise le président de la Cour criminelle spéciale, Paulette Akolly.

CASSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE

(Portant Paiement des Pensions du mois de Juillet 2018 pour les retraités précédemment domiciliés à PostBank et à la Banque Gabonaise de Développement (BGD))

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) informe l'ensemble de ses retraités, autrefois payés par le biais de la PostBank et de la (BGD), que les pensions du mois de juillet 2018, seront payées du 06 au 08 août 2018 de 7h 30 à 15h 30, selon le programme ci-après :

-Province de l'Estuaire

- Ceux dont les montants sont inférieurs à 100 000 FCFA seront payés en espèces à la Direction Régionale de BIKELE, aux Agences d'Akanda et d'Owendo ;
- Les autres retraités dont les montants sont supérieurs ou égaux à 100 000 FCFA devront se rendre au Centre de Paiement Chèques situé à l'immeuble "Batavea" au siège de la CNSS.

-Intérieur du pays

- Le paiement s'effectuera dans les différentes représentations (Agences et Directions Régionales).

A cet effet, les pensionnés se présenteront aux lieux sus indiqués munis de :

- ✓ Une carte d'assurée biométrique ;
- ✓ Une pièce d'identité originale et photocopie en cours de validité (CNI, Passeport, Carte de séjour) ;
- ✓ Un ancien bulletin de paie.

Les récépissés de la CNI sans photo ne seront pas acceptés.

Par ailleurs, pour une meilleure gestion des paiements, la CNSS demande auxdits retraités de fournir un relevé d'identité bancaire (RIB) dans un délai de 1 mois à compter du 06 août 2018.

Fait à Libreville le 12 7 JUIL. 2018

Le Directeur Général
Dr. Nicole ASSELE

1432 01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 04 Libreville - Gabon
Tel : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 44 35 • Centre d'appels : 1402
www.cni.gp • facebook.com/cnssgabon • twitter.com/cnssgabon • linkedin.com/company/cnssgabon

afaq ISO 9001



Photo : F. M. MOMBO

Le procureur général, Martin Obandja Owoula.